

DATE DE PUBLICATION : 15 octobre 2008

Le chef du service du Courrier

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au Secrétaire général le 3 octobre 2008 ;

Vu la délégation de pouvoirs du Secrétaire général donnée au directeur de l'Immobilier et des services généraux le 3 octobre 2008 ;

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le directeur de l'Immobilier et des Services généraux le 3 octobre 2008 ;

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service du Courrier, M. Jean-Michel JOLLET, délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et à M. Michel CHEVALIER, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fourniture et de services relatifs à l'exercice des activités du Service du Courrier, dont le montant est inférieur à 15 000 € HT.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Jean-Michel JOLLET